

Vaccin Base

Le vaccin de base protège contre 4 maladies virales **mortelles** et très contagieuses :

Maladie de Carré (Distemper) : maladie qui crée des problèmes respiratoires, digestifs et neurologiques. Elle se transmet via les particules contaminées dans l'air ou par contact direct avec un chien infecté.

Hépatite infectieuse canine : maladie qui attaque le foie et provoque de la jaunisse, des vomissements, des douleurs abdominales, de la fièvre et de la fatigue. Elle se transmet par contact direct avec un chien infecté ou par contact avec des urines ou selles contaminées.

Parvovirose canine : maladie qui cause une gastro-entérite hémorragique sévère et qui nécessite des soins intensifs. La maladie se transmet par contact direct avec un chien infecté ou par contact indirect (environnement contaminé). Le virus peut perdurer plusieurs mois dans l'environnement.

Parainfluenza : un des micro-organismes causant la toux du chenil, une infection respiratoire. Il cause les symptômes suivants : TOUX, nez qui coule, conjonctivite, fatigue, fièvre et problèmes respiratoires. La toux de chenil se transmet par contact direct avec un chien infecté ou via les particules dans l'air.

Le vaccin est recommandé pour tous les chiens, peu importe leur mode de vie.

On administre ce vaccin dès les premières semaines de vie, avec 1 ou 2 rappels aux 4 semaines, puis un rappel après 1 an. Ensuite, le vaccin doit être renouvelé aux 3 ans.

Vaccin Rage

Ce vaccin protège contre le virus de la rage, un virus qui attaque le cerveau et les nerfs. La rage provoque des changements de comportement (agressivité, errance ou abattement), une salivation excessive et une paralysie progressive. Il n'existe pas de traitement contre cette maladie, la **mort** est inévitable.

Elle se transmet surtout par la salive d'un animal infecté (morsure) et elle est transmissible aux humains. Le vaccin est recommandé pour tous les chiens, peu importe leur mode de vie.

On vaccine généralement le chiot vers 16 semaines, avec un rappel 1 an plus tard. Ensuite, le vaccin est renouvelé aux 3 ans.

Vaccin Bordetella

Le vaccin Bordetella protège contre la bactérie *Bordetella bronchiseptica*. Cette bactérie cause la **toux de chenil**, une maladie respiratoire contagieuse chez les chiens. Elle provoque une irritation des voies respiratoires et cause les symptômes suivants : TOUX, nez qui coule, conjonctivite, fatigue, fièvre et problèmes respiratoires. Sans traitement, cette maladie peut évoluer vers des complications pulmonaires graves.

La toux de chenil se transmet facilement d'un chien à l'autre, via les particules dans l'air ou par contact direct (« nez à nez »). Le vaccin est donc surtout recommandé pour les chiens qui côtoient d'autres chiens (pension, parc à chien, toilettage, etc.).

Ce vaccin doit être renouvelé chaque année.

Vaccin Leptospirose

Ce vaccin protège contre la Leptospirose, une bactérie qui s'attaque aux reins et au foie et entraîne la **mort**.

La bactérie est présente dans l'urine d'animaux sauvages (souris, rats, laveur, écureuils, etc.) et peut contaminer l'eau et l'environnement. Votre chien peut s'infecter en entrant en contact avec l'urine contaminée ou en buvant/marchant dans de l'eau contaminée. Cette bactérie est **transmissible aux humains**.

Le vaccin est recommandé pour la majorité des chiens, dès qu'ils vont à l'extérieur.

Il est administré dans les premières semaines de vie, avec un rappel 1 mois plus tard. Puis, il doit être renouvelé chaque année.

Vaccin Lyme

Ce vaccin protège contre la maladie de Lyme, une infection causée par une bactérie transmise par les tiques. Elle peut provoquer une boîterie intermittente qui change de patte, de la fièvre, de la fatigue et une atteinte des reins. Sans prise en charge rapide, cette maladie évolue vers la **mort**.

Le vaccin aide à réduire les risques d'infection et la gravité des symptômes, mais il ne protège pas contre les tiques — donc, il doit être utilisé en complément des produits antiparasitaires. Il est surtout recommandé pour les chiens très exposés ou lorsque la prévention contre les tiques n'est pas assidue.

Le vaccin est administré dans les premières semaines de vie, avec un rappel 1 mois plus tard. Puis, il doit être renouvelé chaque année.

